



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À :

la demande d'autorisation environnementale concernant les travaux de doublement de l'usine de potabilisation de Sivoizac, sur la commune du Passage d'Agen

Une enquête publique est ouverte sur la commune du Passage d'Agen **du lundi 20 novembre 2017 à 8h30 au mardi 05 décembre 2017 à 17h inclus** .

Elle porte sur la demande d'autorisation environnementale concernant les travaux de doublement de l'usine de potabilisation de Sivoizac, sur la commune du Passage d'Agen

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie du Passage d'Agen, pendant **16 jours, du lundi 20 novembre 2017 à 8h30 au mardi 05 décembre 2017 à 17h inclus** , où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie du Passage d'Agen
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47520 le Passage d'Agen

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention de M. le commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Bernard LINARES, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie du Passage d'Agen : le lundi 20 novembre 2017 de 08h30 à 11h30
- A la mairie du Passage d'Agen : le mercredi 29 novembre 2017 de 14h à 17h
- A la mairie du Passage d'Agen : le mardi 05 décembre 2017 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie du Passage d'Agen ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une autorisation environnementale prise par le préfet de Lot et Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à : Agglomération d'Agen, 8 rue André Chénier, 47916 Agen cedex 9

Agen, le **30 OCT. 2017**

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,


Hélène GIRARDOT